



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **11 août 2025 à 18h30 au Centre Culturel de Paspébiac** situé au 7 boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

- 1. Immeuble sis au 231 rue Maldemay à Paspébiac :** rendre réputé conforme l'aménagement d'un bâtiment accessoire ayant un revêtement extérieur en métal alors que l'article 30 du *Règlement 2009-325 de zonage* stipule que la tôle est prohibée comme revêtement extérieur.
- 2. Immeuble sis sur le lot 6 556 457 à Paspébiac :** rendre réputée conforme l'aménagement d'un bâtiment accessoire dans la cour avant, alors que l'article 74 du *Règlement 2009-325 de zonage* stipule que l'aménagement d'un garage isolé en cour avant est interdit.
- 3. Immeuble sis au 73 3^e Avenue Est à Paspébiac :** rendre réputé conforme l'aménagement d'un bâtiment accessoire ayant un revêtement extérieur en métal alors que l'article 30 du *Règlement 2009-325 de zonage* stipule que la tôle est prohibée comme revêtement extérieur.
- 4. Immeuble sis au 54 avenue Duret à Paspébiac :** rendre réputée conforme la construction d'un garage isolé d'une superficie de 1040 pieds carrés excédant ainsi celle du bâtiment principal par 220 pieds carrés, alors que l'article 71 du *Règlement 2009-325 de zonage* stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder la superficie au sol d'un bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Les documents sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5 boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Paspébiac, ce 15 juillet 2025

Mikael Denis
Coordonnateur de projets
et inspecteur en bâtiment et environnement